

Campagne de communication 2009 sur les legs à l'Eglise catholique

SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE :

COMMUNIQUE DE SYNTHÈSE p. 2

FICHES

n°1	Les legs à l'Eglise depuis 1905	p. 3
n°2	L'évolution des principales ressources de l'Eglise	p. 4
n°3	Les ressources et dépenses d'un diocèse français	p. 6
n°4	La communication sur les legs à l'Eglise	p. 7
n°5	La campagne 2009	p. 8
n°6	Coût et financement de la campagne 2009	p. 10
n°7	Rôle et mission de l'Eglise catholique en France	p. 11

Pourquoi une nouvelle campagne de communication sur les legs en faveur de l'Eglise catholique ?

A l'automne 2008, l'Eglise catholique en France lançait une première campagne nationale de communication sur les legs. Même si de nombreuses associations et fondations réalisent aussi des campagnes sur ce sujet, celle-ci constituait un événement pour l'Eglise en raison du mode de communication choisi, qui passait par l'achat d'espace dans la presse écrite, la radio et la tv.

Cette campagne, qui abordait le sujet simplement et sans détour, a été très bien reçue par le public. Elle a, par ailleurs, atteint ses objectifs puisqu'elle a suscité de nombreuses demandes d'informations auprès des délégués-legs : comme le proposait la base-line, de nombreuses personnes ont effectivement contacté leur évêché !

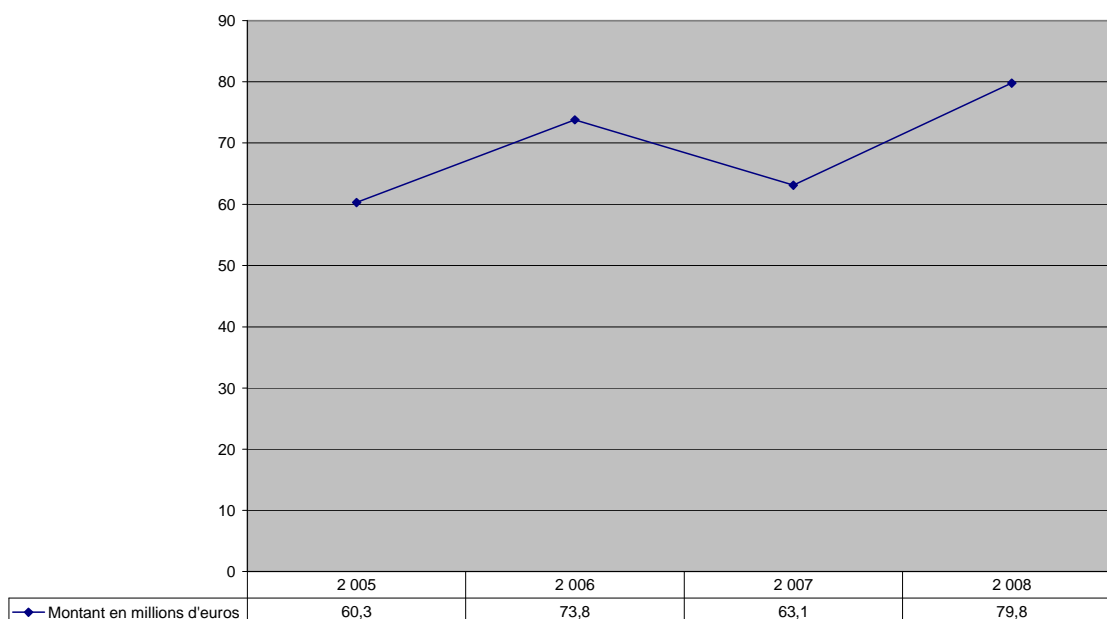
En revanche, du point de vue financier, il est bien trop tôt pour mesurer d'éventuelles retombées financières. Une campagne de communication sur ce sujet n'est pas faite pour avoir tout de suite des retombées financières, et heureusement !

Cependant, toute communication nécessitant des rappels réguliers, et en particulier sur un tel sujet, il a paru pertinent de « creuser le sillon ». La campagne 2009, qui a débuté lundi 21 septembre et s'achèvera dimanche 1^{er} novembre, reprendra donc les trois mêmes visuels. En revanche, de nouvelles annonces radio et tv ont été créées, notamment à partir de témoignages.

Cette nouvelle campagne ne manquera pas de susciter des questions – voire des inquiétudes – sur la situation financière de l'Eglise. Si celle-ci n'est pas inquiétante – quoique cela varie considérablement d'un diocèse à l'autre –, il n'en reste pas moins que les catholiques français doivent rester mobilisés sur ce sujet. En effet, sans leur généreuse contribution, l'Eglise ne pourrait poursuivre sa mission.

Les legs à l'Eglise depuis 2005

Evolution du montant des legs pour l'ensemble des diocèses de France



Un legs ne peut se faire qu'en faveur d'un diocèse – par l'intermédiaire de l'association diocésaine – et non à l'Eglise catholique en France d'une manière générale. Ce tableau totalise donc, par année, l'ensemble des données diocésaines.

En moyenne, sur ces quatre dernières années, l'ensemble des diocèses de France a recueilli chaque année un peu plus de 69 millions d'euros de legs. La hausse constatée en 2008 est sans doute due à un meilleur recensement des informations et non à un effet de la campagne 2008.

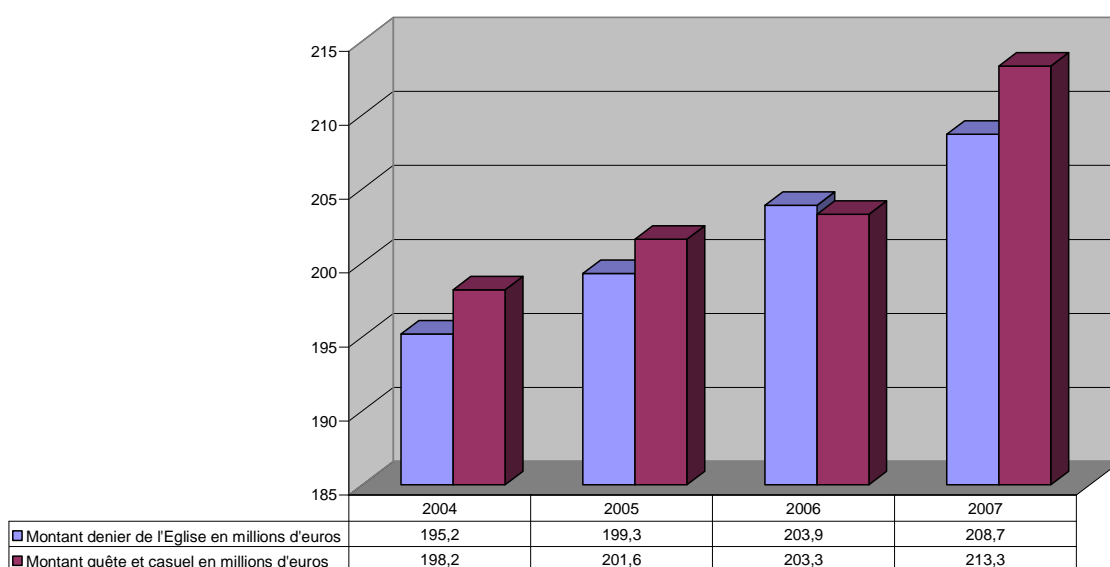
Le montant total des legs est plus régulier et stable qu'on ne pourrait s'y attendre pour ce type de ressources. En moyenne, le montant des legs équivaut à 15 % des quatre principales ressources diocésaines (soit le denier, la quête, le casuel et les offrandes de messe).

Cependant, d'un diocèse à l'autre, la proportion des legs par rapport à ces ressources varie largement : cette proportion peut aller de 2% à plus de 20% ! En outre, la part que représentent les legs par rapport à ces quatre principales ressources n'a aucun rapport avec l'importance financière du diocèse.

Pour un même diocèse, la part que représentent les legs varie assez peu d'une année à l'autre.

L'évolution des principales ressources de l'Eglise

Evolution des trois grandes ressources¹ des diocèses de France



L'ensemble des moyens dont dispose l'Eglise catholique en France provient de la générosité des fidèles.

Comme l'indique le graphique ci-dessous, les efforts de communication réalisés par les diocèses depuis plusieurs années ont permis une évolution positive des ressources, en particulier du denier. Cependant, en euros constants, ces ressources restent quasiment stables. Par ailleurs, la baisse du nombre de donateurs au denier de l'Eglise (ils sont moins nombreux mais donnent davantage) mérite attention.

La pertinence d'une communication professionnelle et le souhait de préparer l'avenir expliquent donc la volonté des évêques de faire aussi savoir aux fidèles que l'Eglise est habilitée à recevoir des legs.

¹ Les offrandes de messes ne sont pas des ressources propres des paroisses et des diocèses parce que ce sont des offrandes qui reviennent aux prêtres. C'est pourquoi elles n'ont pas été incluses dans le présent graphique. Cependant, les diocèses et les paroisses ont l'habitude d'informer les fidèles du montant que les prêtres reçoivent à ce titre.

Les ressources et dépenses d'un diocèse français

Chaque diocèse est autonome sur le plan financier. De l'un à l'autre, la situation financière peut varier de manière considérable. Cependant, pour donner une idée de ce que représente financièrement un diocèse, on peut indiquer que le budget d'un diocèse moyen est d'environ 7 millions d'euros.

Hors l'entretien des églises construites avant 1905 – à la charge des communes depuis la confiscation des biens de l'Eglise cette année-là –, les diocèses ne vivent que de la générosité des fidèles².

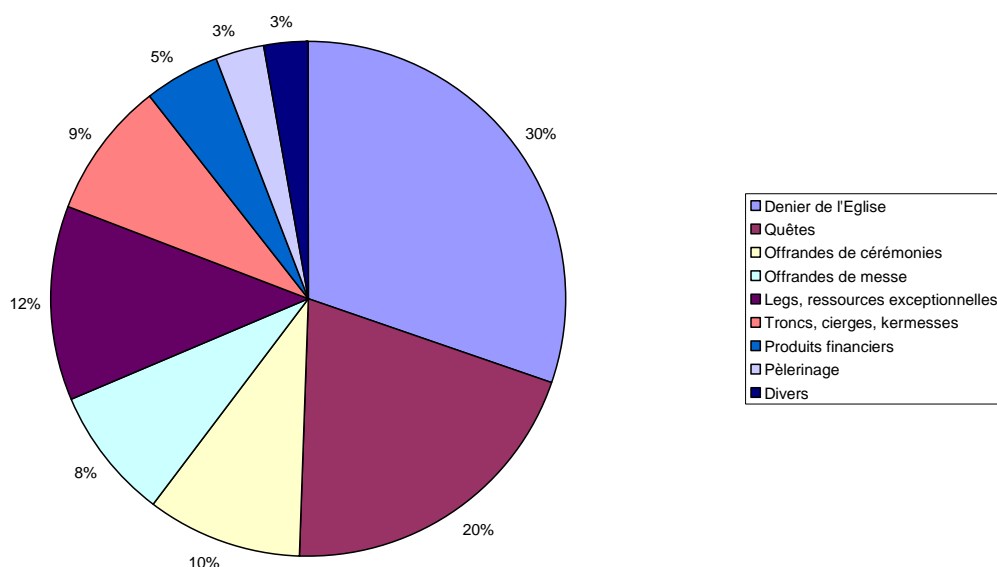
Les ressources d'un diocèse se répartissent ainsi :

- le denier de l'Eglise, collecté annuellement ;
- la quête, collectée au cours des messes ;
- le casuel c'est-à-dire les offrandes faites à l'occasion des baptêmes, mariages ou enterrements ;
- les offrandes de messes, dons effectués lorsqu'on demande la célébration d'une messe à une intention particulière.

Les autres ressources sont non récurrentes, plus exceptionnelles et aléatoires : dons et legs ; cierges, troncs et profits de manifestations (fêtes paroissiales par exemple) ; revenus financiers, etc.

Le graphique ci-dessous donne une idée de la répartition moyenne des ressources diocésaines. Cependant, cette répartition moyenne ne rend pas compte de la grande diversité des situations due à la taille du diocèse, au nombre de prêtres, à son caractère rural ou urbain, au nombre d'habitants, etc.

Répartition moyenne des ressources diocésaines en 2008



² A l'exception des diocèses concordataires, c'est-à-dire ceux de Metz et de Strasbourg

Fiche n°3

Les dépenses des diocèses de France

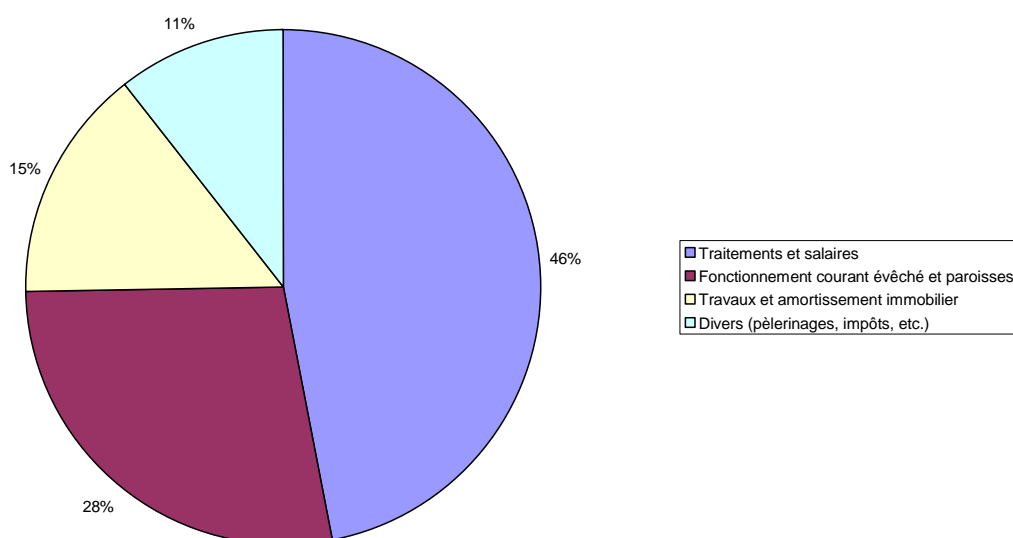
Les dépenses d'un diocèse sont les suivantes :

- Traitements et retraites des prêtres ; rémunération des laïcs salariés.
- Fonctionnement des services diocésains (catéchèse, aumôneries, pastorale familiale, etc.)
- Frais de gestion, de fonctionnement et d'entretien, en particulier les charges liées à l'immobilier (entretien courant des églises communales, construction et réparation des églises construites après 1905 – en moyenne 200 par diocèse –, entretien des presbytères et salles de réunion).
- Le reste comprend des postes divers : pèlerinages, médias diocésains, communication sur le denier, impôts, etc.)

Les moyens dont dispose l'Eglise catholique en France sont totalement consacrés à sa mission et, en premier lieu, à la subsistance des prêtres et au traitement des laïcs en mission.

Le graphique ci-dessous donne une idée de la répartition moyenne des dépenses d'un diocèse. Cependant, cette répartition moyenne ne rend pas compte de la grande diversité des situations due à la taille du diocèse, au nombre de prêtres, à son caractère rural ou urbain, au nombre d'habitants, etc.

Répartition moyenne des dépenses diocésaines en 2008



La communication sur les legs

La communication sur les legs s'adresse à un large public

Une très large majorité de Français se déclarent catholiques, pratiquants ou non.

Si les legs en faveur de l'Eglise ont une très longue histoire, la possibilité de léguer peut et doit être régulièrement rappelée aux catholiques. Parmi eux, les seniors sont cependant plus concernés par ce sujet.

Cette campagne s'adresse aussi aux prêtres – qui sont souvent les premiers questionnés par d'éventuels testateurs et qui eux-mêmes lèguent souvent à leur diocèse –, et aux notaires.

La communication sur les legs se fait essentiellement au niveau diocésain

Les diocèses ont des contacts étroits, directement ou par l'intermédiaire des paroisses, avec les catholiques. Par ailleurs, ce sont les associations diocésaines qui sont habilitées à recevoir les legs.

Pour ces raisons, les actions de communication menées par les diocèses sont l'essentiel du dispositif de la campagne sur les legs en faveur de l'Eglise.

Depuis 2007, une large majorité de diocèses ont nommé un « délégué-legs » : spécialement mandaté par l'évêque, il a pour mission de promouvoir les legs à l'Eglise auprès des fidèles du diocèse. Ce n'est pas un spécialiste du règlement des successions, mais plutôt un communicant.

La Conférence des évêques de France a mis à disposition des délégués-legs un certain nombre d'outils : ces affiches, flyers, dépliants, panneaux, textes pour Internet ou pour d'autres supports... reprennent tous les mêmes visuels et la même charte graphique, mais peuvent être adaptés par chaque diocèse en fonction de ses besoins.

Des outils plus techniques – brochures explicatives pour le grand public et pour les notaires... – sont également à disposition des délégués-legs. Ils sont régulièrement mis à jour.

La campagne 2009

Les spots et visuels de la campagne 2009 sont diffusés depuis le lundi 21 septembre et jusqu'au dimanche 1^{er} novembre, soit sur une période de six semaines. L'effort de création a porté plus particulièrement sur la vidéo et l'audio.

Annonces radios

Trois spots radios, créés en partenariat avec RCF, rapportent les témoignages d'Anne, actuellement déléguée-legs pour un diocèse ; de Josépha, qui a récemment testé en faveur de son diocèse ; et du Père Louveau, curé, qui a pu réaliser certains projets paroissiaux grâce à des legs.

Ces spots sont diffusés pendant six semaines sur le réseau RCF et sur Radio Notre Dame.

Spot tv

Un film publicitaire de 40 sec. est diffusé deux fois par jour, pendant le mois de novembre, sur la chaîne KTO.

Internet

Pour davantage d'informations sur les legs et sur la campagne de communication, les internautes peuvent se rendre sur le site dédié, accessible à l'adresse www.legs.catholique.fr.

Les sites internet diocésains s'enrichissent également de pages dédiées aux dons et legs.

Les spots audio et vidéo sont également diffusés en ligne, sur ces sites, sur dailymotion et sur youtube.

Annonces dans la presse écrite

Pour « creuser le sillon », les visuels de la campagne 2009 reprennent ceux de 2008. Ils passent entre deux et trois fois, en format pleine page, dans :

- toute la presse chrétienne – mensuelle, hebdomadaire et quotidienne : *Croire aujourd'hui*, *La Croix*, *La Croix du Nord*, *Courrier français*, *Dirigeants chrétiens*, *La Documentation catholique*, *Famille chrétienne*, *France catholique*, *L'Homme nouveau*, *Le Monde de la Bible*, *La Nef*, *Panorama*, *Pèlerin*, *Points de Repère*, *Prier*, *La Vie*, *Signes d'aujourd'hui*, *Signes musiques*, *Témoignage chrétien*.

- deux titres de la presse senior : *Pleine Vie* et *Notre Temps*.
- des publications et titres de la presse notariale, qu'ils soient à destination du grand public ou des notaires : *Le Guide des associations et fondations*, *Legs et donations 2009*, *Notariat 2000*, *Répertoire du notariat Defrénois*, *Notaires/vie professionnelle*, *Conseils par des notaires*, *La Semaine juridique, notariale et immobilière*.
- 1 titre de la presse financière grand public : *Le Particulier*.
- deux titres de la presse généraliste : *Télérama* et *Figaro magazine*.

Coût et financement de la campagne nationale

Le coût total de la campagne 2009 est de 350 000 € TTC (montant 2008 : 300 000 € TTC).

Ce coût comprend l'achat d'espaces en presse écrite, radio et tv, les mises au format techniques des visuels, la réalisation des spots radio et celle du film publicitaire pour la tv et internet. Il ne comprend pas les coûts d'impression des affiches et autres outils de communication diffusés dans les diocèses.

Deux agences ont contribué à la réalisation de cette campagne : Egga pour les visuels et Nonobstant pour la vidéo.

Les trois spots radio ont été réalisés en partenariat avec la radio RCF et avec la participation d'un délégué-legs, d'une testatrice et d'un curé de paroisse qui ont tous trois accepté de témoigner.

Les diocèses français participent tous au financement de la campagne nationale : à hauteur de 0,5% de la moyenne des legs reçus par chaque diocèse entre 2006 et 2008.

Rôle et mission de l'Église catholique en France : quelques données chiffrées

L'Église a reçu du Christ la mission (du latin *mittere*, "envoyer") d'enseigner l'Évangile – littéralement "la Bonne nouvelle" - à tous les hommes. Cela implique aussi bien l'annonce de la foi à des non-chrétiens que le fait de fortifier les fidèles eux-mêmes dans la foi.

Cette mission n'est pas seulement du ressort des clercs (évêques, prêtres et diacres), des religieux et religieuses : le concile Vatican II (1962-1965) a solennellement rappelé que chaque baptisé est appelé à être témoin de la Bonne nouvelle, là où il se trouve, avec ses propres talents et charismes.

En France, l'Église accompagne et donne du sens aux événements de la vie

- En 2007, 310 299 baptêmes de tout-petits ont été célébrés.
- En 2007, 44 257 confirmations ont été célébrées.
- En 2007, 83 509 mariages religieux ont été célébrés.
- En France, environ 80% des funérailles sont célébrées par l'Église catholique.

En France, l'Église répond à toutes celles et ceux qui « veulent participer à son expérience et à sa connaissance de la foi par la catéchèse ». Ce sont :

- Des enfants catéchisés (environ 30 % des enfants scolarisés)
- Des adolescents (en 2006-2007, 60 % des établissements publics étaient dotés d'un service d'aumônerie).
- Des étudiants (en 2008, 157 aumôneries universitaires et 80 communautés implantées dans une grande école) ;
- Des catéchumènes (près de 10 000 adultes) suivent actuellement l'initiation chrétienne en vue de recevoir le baptême ; 2 675 adultes ont été baptisés en 2008.
- 150 000 personnes environ s'investissent et prennent en charge ces diverses propositions catéchétiques, dont plus de 10 000 auprès des catéchumènes.

En France, l'Église agit auprès des plus démunis et des exclus

Le Conseil pour la solidarité, créé en 1989 par l'assemblée plénière des évêques de France pour promouvoir les actions de solidarité, comprend 14 organismes parmi lesquels le CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le

développement, qui soutient des projets de solidarité internationale et d'éducation au développement avec l'aide de 15 000 bénévoles), la DCC (Délégation catholique à la coopération, dont une majorité des 558 volontaires se trouvait en 2007 en Afrique subsaharienne et Madagascar), le Secours catholique – Caritas France (regroupant, en 2008, près de 63 000 bénévoles et 958 salariés, qui ont accompagné près d'1,5 million de personnes en France).

En France, l'Église participe à l'éducation des enfants et des jeunes

- En 2008, l'enseignement catholique accueillait 1 984 877 élèves (métropole et DOM), soit environ 13 % des élèves du primaire ; 20 % des élèves du secondaire ; un tiers des élèves de l'enseignement agricole.
- En 2008, les établissements d'enseignement supérieur catholiques et les écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres comptaient plus de 60 000 étudiants.

L'Église catholique en France, ce sont aussi :

- 95 diocèses en France métropolitaine et 9 diocèses dans les départements et territoires d'outre-mer
- 9 cardinaux français et environ 110 évêques en activité en France métropolitaine
- 20 277 prêtres dont 15 341 prêtres diocésains et 4 936 prêtres religieux
- 756 séminaristes dont 133 en 1^e année de séminaire
- 2 069 diacres permanents
- 33 600 religieuses apostoliques et 4 334 moniales
- 6 751 religieux et 1 403 moines

Données chiffrées 2007-2008